

## ***COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010.***

---

L'an deux mil dix et le dix mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PUGNET Alain, CHAGNARD Patrick, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre.

Absents : M. ESCANDE Jean-Philippe (pouvoir donné à M. BLANCHARD Gilles), TANGUY Xavier, PHILIP Frédéric, Mmes PALPANT Clara (pouvoir donné à M. CHAGNARD Patrick), DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. BIGLIA Jean-Pierre.

---

### Projet des maisons à 15 €/jour : prolongation convention :

Le protocole d'accord signé avec la SARL SICIM concernant la création des douze maisons dites à 15 € par jour, dans le cadre du Pass-Foncier, doit être prolongé le promoteur étant en attente du résultat d'un second appel d'offres lancé auprès de constructeurs locaux. Cette convention est prolongée jusqu'au 15 juillet 2010. Le maire a rappelé l'importance de ce dossier qui permet à des familles ayant de faibles ressources de pouvoir devenir propriétaire.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Acquisition d'un Rascal :

M. le maire annonce qu'il a pu négocier l'acquisition d'un camion benne de marque PIAGGIO d'occasion auprès de la ville de Nogent-sur-Marne pour un montant de 100 €.

Cet équipement sera utilisé par l'employé municipal qui en est dépourvu actuellement

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Création d'un emploi technique à temps non complet au 05/04/2010 dans l'attente de la régularisation du dossier de retraite de l'agent mis en disponibilité :

Le poste de l'agent titulaire mis en disponibilité suite à son départ en retraite a été supprimé le 31 mars dernier. Or, son dossier de retraite n'a pas encore été traité et il se retrouve sans ressources. En concertation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil municipal accepte de prolonger son contrat en créant un poste d'agent technique à temps non complet dans l'attente de la régularisation de son dossier.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Recensement de la population prévu en 2011 : nomination d'un coordonnateur communal :

Tous les 5 ans le recensement de la population doit être effectué. La commune l'a organisé en 2006 et doit prévoir le prochain recensement de 2011. A cet effet, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal.

Mme Clara PALPANT est proposée pour assurer cette fonction avec Mme Nicole DERR pour la remplacer en cas d'indisponibilité.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Participation au Fonds de Solidarité pour le logement :

Le Conseil Général des Hautes-Alpes sollicite des communes une participation au fonds de solidarité pour le logement, expliquant son rôle, dont la gestion leur a été transférée en 2005, leur permettant d'intervenir dans l'octroi d'aides pour le paiement des factures d'eau, d'énergie, de téléphone et autres vis-à-vis de la population du département qui rencontre des difficultés. Une contribution de 35 centimes d'euros par habitant est sollicitée, soit 102,90 € pour Aspremont en 2010.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Schéma Départemental de l'Eau Potable : convention de mise à disposition de données :

L'État et le Conseil Général mènent conjointement une démarche de schéma départemental d'alimentation en eau potable afin d'établir un document de référence pour les politiques publiques en matière d'eau potable.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010 (suite).

Il s'agit d'un document partagé définissant, sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'alimentation en eau potable, des propositions d'action chiffrées et hiérarchisées, établies selon des critères communs. Dans ce cadre, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) et du Conseil Général ont besoin de recueillir les données nécessaires et proposent à la commune de signer une convention définissant les modalités de mise à disposition, d'utilisation et de restitution de ces informations.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### ACCA : subvention :

Pour faire face aux dépenses liées au changement de la réserve de chasse de place (achat de panneaux qui étaient gratuits auparavant), il est proposé de leur accorder un complément de subvention de 400 € pour 2010.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Intégration dans la voirie du chemin du quartier « CHAPON » :

Il est proposé de transférer dans le patrimoine communal les voies privées qui desservent des lotissements sous réserve de l'accord de tous les propriétaires concernés et à la condition que l'électrification de ces chemins ne soit pas réalisée pendant les 6 premières années. Un état des lieux devra être établi au préalable ainsi qu'un financement de remise en état devra être pris en charge par les propriétaires.

➤ Délibération adoptée avec 6 voix pour et 2 abstentions.

### Questions diverses :

*Zone de développement éolien :* Le zonage proposé par la CCHB couvre principalement le territoire communal d'Aspremont. Le maire émet un avis réservé car ce secteur est situé près des habitations.

*Ferme solaire photovoltaïque :* Le maire a rappelé l'importance qu'il y avait à régler ce projet exemplaire et porteur pour permettre d'aider la Vallée du Buëch et s'inscrire dans le Grenelle de l'environnement. Il rappelle l'importance du projet de mise en place de la ferme photovoltaïque sur la commune d'ASPREMONT. Ce projet a été lancé en 2008, le permis de construire a été demandé en 2009, Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes s'est montré réservé concernant ce programme, or il est essentiel que ce dernier se réalise. Le conseil municipal émet le vœu que Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes poursuive la procédure engagée et que la demande du permis de construire par la SECHILIENNE-SIDEC puisse être suivie par l'enquête publique dans les meilleurs délais, et qu'il nous apporte ses compétences avec l'aide et le soutien de ses services, afin que ce projet puisse aboutir compte tenu des circonstances particulières liées à la pauvreté de ce secteur. Le maire rappelle que ce dossier a été mené en concertation avec les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs. Le conseil municipal n'est pas opposé si besoin est, à modifier celui-ci à la marge.

*Ecole intercommunale :* Les élus se sont réunis à la Communauté de Communes pour étudier ce dossier. Actuellement la CCHB n'a pas encore la compétence pour prendre en charge ce projet. Il en est de même pour le secteur de la petite enfance. Le bureau communautaire doit se réunir afin de proposer aux communes une délibération dans ce sens.

*Installation d'un commerce :* Le bail commercial de l'entreprise DISY PNEUS sur la commune d'Aspres-sur-Buëch n'est pas renouvelé et ils recherchent un espace pour exercer leur activité commerciale (garage) avec une option d'habitation sur place. Il est envisagé de leur proposer de s'installer sur le terrain que la commune a préempté au lieu-dit « La Tour et Les Combes ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.**

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,

	M. BIGLIA Jean-Pierre.
--	------------------------